Publié le : 28/05/2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_090-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_090-DE

CM 21.05.2026	Autorisation de signature de la charte sur l'éclairage public et la biodiversité	**Délibération n°2026-090**

Rapporteur : David AILLET

Monsieur l'adjoint au maire en charge de l'environnement et du cadre de vie informe l'assemblée que Lamballe Terre et Mer, dans le cadre de sa stratégie biodiversité et en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE22), s'est engagée dans une charte « Eclairage public et Biodiversité ». Celle-ci vise à mieux concilier les enjeux liés à l'éclairage public (état du parc, économies d'énergie, besoin de sécurité des usagers) et la préservation de la biodiversité nocturne, fortement impactée par la pollution lumineuse.

La commune a été destinataire d'un rapport technique traçant le diagnostic de la commune. Ce rapport, joint en annexe, permet d'identifier et de caractériser techniquement chaque point lumineux, et d'analyser les incidences sur les zones à enjeux pour la préservation de la trame verte et bleue.

Considérant, l'avis favorable de la commission environnement et cadre de vie en date du 12 mai 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **D'adhérer à la charte éclairage public et biodiversité proposée par Lamballe Terre et Mer et le Syndicat Départemental d'Electricité**
- **D'autoriser le Maire à signer cette charte**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS Côtes-d'Armor 22

Gwénaëlle AOUTIN